

Des habitants se mobilisent contre un projet éolien sur les causses du Quercy

« Éléments », une société de Montpellier, prospecte depuis plusieurs mois sur les causses du Quercy en vue d'y implanter des éoliennes. Des habitants de Blars et d'Orniac opposés à ce projet viennent de créer une association et de lancer une pétition.

Les éoliennes est le sujet dont on parle en ce moment sur les causses du Quercy, plus précisément sur le secteur de Blars, Orniac, Quissac, Espédaillac... Depuis plusieurs mois, une société de Montpellier, « Éléments », prospecte sur le secteur en vue d'y implanter des éoliennes.

Des propriétaires terriens ont été démarchés pour savoir s'ils sont favorables ou non à l'implantation d'éoliennes sur leurs terrains.

Les représentants de la société « Éléments » ont également contacté les maires de plu-

sieurs communes. « Le bureau d'études est venu nous voir à l'automne dernier. La société avait dessiné sur une carte une zone susceptible d'accueillir des éoliennes. Les propriétaires ont été contactés. J'ai informé le conseil municipal de cette démarche. Mais à ce jour, je n'ai plus aucune nouvelle. On n'a pris aucune position. En discutant avec les autres maires, il semble que la prospection soit davantage sur Blars et Orniac. Il n'y a rien qui nous prouve qu'Espédaillac est concernée »

explique Gérard Magné, maire d'Espédaillac, qui précise que c'était la première fois qu'il était sollicité pour un projet éolien. « Nous avons déjà été sollicités pour du photovoltaïque. » L' élu se dit « assez serein » sur l'éolien, arguant que les analyses de vent ne seront pas bonnes.

Jean-Claude Poujade, maire de Blars, a lui-aussi été démarché par la société montpelliéraine. Suite à de nombreuses sollicitations des habitants, il a organisé une réunion d'information le 26 août dernier (lire ci-dessous).



Le mouvement de contestation est parti de la commune de Blars.

Une pétition sur le site « change.org »

La contestation contre ce projet éolien est venue du village de Blars. Des habitants ont commencé à s'inquiéter et à interroger le maire. Des habitants de Blars et d'Orniac viennent de se regrouper en association, le SEL (Sauvegarde Environnement Lotois), et ont lancé une pétition en ligne sur le site « change.org », « NON au parc industriel éolien dans le Parc Naturel des Causses du Quercy », pétition adressée au préfet du Lot.

Les opposants mettent en avant les impacts au niveau de l'environnement, entre pollution visuelle, défrichage pour amener le matériel et élargissement des routes, et sur la biodiversité

dans cette zone qui abrite des espèces protégées, notamment des chauves-souris. Ils évoquent aussi les nuisances sonores et l'émission des infrasons « pouvant affecter le confort et la santé des humains et de la faune ». Sans oublier la décote immobilière et l'impact sur le tourisme (la zone est située dans le triangle noir ; perte possible du label Gîtes de France). Les membres du SEL précisent : « Nous sommes pour les énergies renouvelables, tel que le parc photovoltaïque déjà en place à Blars. Mais nous voulons des projets à l'échelle de nos communes. Nous ne souhaitons pas devenir le parc industriel des grandes villes. »

Ils ne comprennent pas com-

ment un tel projet pourrait voir le jour sur une zone protégée comme les causses du Quercy, situés dans le Parc naturel régional des Causses du Quercy qui est labellisé Géoparc mondial Unesco en mai 2017. Et regrettent de ne pas disposer « d'informations claires ». Ils ont en effet entendu parler d'un projet d'une quinzaine d'éoliennes sur le secteur, dont six sur la commune de Blars, éoliennes d'une hauteur de 150 mètres.

Autre point qui les inquiète, la stratégie de la société « Éléments » de porter son choix sur des communes appartenant à deux communautés de communes différentes (Causse de Labastide-Murat pour Blars et Orniac et Grand Figeac pour

Quissac), dans une stratégie de « diviser pour mieux régner ».

La volonté des membres du SEL est d'informer et d'alerter la population et les élus le plus tôt possible. Le SEL invite d'ailleurs « les élus à se positionner clairement ». « Ils nous disent tous, « on est défavorable », mais ils ne disent pas clairement « non ». Je trouve nos maires trop confiants » explique une des 7 membres fondateurs du SEL, qui a pris contact avec le député Aurélien Pradié. Le député du Lot a en effet expliqué au quotidien régional dans un article paru le 26 août dernier être « hostile à l'installation d'éoliennes sur le département, en particulier sur ce secteur », demandant une « vraie position départementale sur le sujet ».

Afin d'appuyer son action, le SEL a pris contact avec diverses associations de départements limitrophes pour s'informer des nuisances créées par les éoliennes. D'autres structures, comme la LPO 46 (Ligue de Protection des Oiseaux) et la Fédération Environnement Durable, sont également au courant du projet sur le causse du Lot.

MARC LOUISON

■ Contact : SEL, Tél. 06 79 65 93 72 ; eolien46@gmail.com

« Un faible potentiel éolien sur le territoire »

Dans son diagnostic « Plan Climat et de Transition », disponible sur son site internet, le Parc naturel régional des Causses du Quercy consacre un chapitre à l'éolien. Et indique : « D'après le Schéma régional de développement éolien, le territoire du Parc est majoritairement situé en zone de contrainte forte de développement de l'éolien. Ce schéma indique que le développement de l'éolien est inadapté sur le territoire. Et ce, du fait des faibles vitesses de vent mais aussi des enjeux paysagers, architecturaux, culturelles et de biodiversité majeurs. La grande majorité du territoire n'est pas situé dans une zone favorable au développement de l'éolien. Quelques communes font exception : Saint-Chels, Gréalou, Issepts, Mayrinhac-Lentour et Laramière. »

La conclusion est sans équivoque : « Il existe donc un faible potentiel éolien sur le territoire ».

▲ Site : <https://www.parc-causses-du-quercy.fr/>

ÉOLIENNES. Le maire de Blars demande un schéma d'aménagement au niveau départemental

Jean-Louis Poujade, maire de Blars, a invité les habitants du village à une réunion d'information le 26 août dernier.

L' élu précise d'emblée que le conseil municipal de Blars a passé un « message fort » en refusant d'adopter la délibération transmise par la société « Éléments » afin de l'autoriser à poursuivre son étude sur le territoire de la commune. « On n'a donné aucune autorisation à la société « Éléments » pour qu'elle continue son étude. »

Pour le maire de cette commune de 138 habitants, « L'éolien est une des sources d'énergie renouvelable les plus vertueuses, en matière de déchets... Je viens d'une région où il y a beaucoup de vent (le Loiret ndlr). On raconte beaucoup de choses sans connaître. Au conseil municipal, on a pris cette affaire au sérieux. On a recherché toutes les informations possibles, on s'est même déplacé

à la limite du Lot et du Cantal où il y a des éoliennes. On a besoin d'énergies renouvelables. Si on a une sécheresse comme en 2003 et s'il n'y a pas d'eau pour refroidir les centrales nucléaires, on sera bien content d'avoir une roue de secours. Installer des éoliennes à Blars est un autre débat, et je n'y suis pas favorable. »

Le maire de Blars devait inaugurer le 12 octobre un parc photovoltaïque de 250 kW, installé dans une ancienne carrière sur 7 000 m² (l'inauguration est reportée en raison de la situation sanitaire).

« 18 mégawatts »

Jean-Louis Poujade a bien reçu le chef de projet et la dirigeante de la société « Éléments » en mairie. « Ils ont évoqué un projet à 18 mégawatt sur Blars. J'ai soulevé toutes les réserves. Avec une telle puissance, il faut construire une ligne à haute tension. Si on a fait un parc de 250 kW,

c'est que la ligne ne supporte pas plus. Pour faire venir les pales de 55 mètres, il faut revoir tous les carrefours, les ronds-points... Ça suppose pas mal de modifications de la voirie. Pour enterrer les lignes à haute tension, ça coûte 100 000 € le kilomètre. Ils sont flous. J'ai pratiqué dans ma vie professionnelle les sociétés commerciales de ce type. Cela arrive qu'elles revendent leur travail à d'autres sociétés. On sait que les promesses faites, c'est du vent. » Et laisse entendre qu'il risque d'y avoir des déçus parmi ceux qui ne voient dans les éoliennes qu'une manne financière alléchante. « Les zones sont définies. Par contre, les implantations exactes, ce n'est pas fait... »

Jean-Louis Poujade a lui-aussi rencontré Aurélien Pradié, député du Lot. Il fait remarquer que la « pression gouvernementale » en faveur du développement des énergies renouvelables est très forte avec des « subventions énormes », ce qui attire

de nombreuses sociétés qui prospectent un peu partout sur le territoire français.

« Ce projet industriel implique plusieurs communes. Ma collègue d'Orniac a contacté le Parc des Causses du Quercy. J'ai contacté la communauté de communes du Causse de Labastide-Murat. J'ai eu le nouveau président Thierry Cassan. On va discuter du sujet en bureau le 22 septembre. On le met au menu du jour du conseil communautaire du 28 septembre. Ce n'est pas normal que cette société n'ait pas contacté le parc et la communauté de communes. »

« Il s'agit d'un projet de territoire »

Jean-Louis Poujade estime que la question de l'éolien et du développement des énergies renouvelables doit être traitée à un niveau supérieur que celui de sa petite commune rurale.

« Je pense que ce n'est pas aux petites communes de

décider. Il s'agit d'un projet de territoire qui implique la communauté de communes, voire le Département. Il faut qu'il y ait un débat au niveau départemental, que l'on sache de quoi il retourne, et faire en sorte que les sociétés ne s'engouffrent pas dans les vides. Au niveau du Département, il n'y a rien, c'est le vide complet. Que les sociétés prospectent, ce n'est pas la fin du monde. Il s'agit que les grands dirigeants politiques prennent une décision. Il faut que l'on fasse un schéma d'aménagement du Lot et avoir un plan départemental. Prendre un arrêté municipal, ça ne sert à rien, c'est jouer cavalier seul. Si j'interdis les éoliennes sur Blars, les promoteurs vont s'acharner sur Quissac et Orniac. On ne peut pas jouer seul, l'union fait la force. Si la communauté de communes veut prendre un arrêté, si on est tous d'accord... Je ne le ferai pas tout seul, je le ferai

avec les collègues. On ne peut pas prendre une décision seul, je veux vraiment que les gens le comprennent. »

Le maire de Blars prend l'exemple du Loiret qui a défini un plan départemental en fonction des zones du département, en interdisant par exemple les éoliennes en Sologne alors qu'il y en a beaucoup dans la Beauce.

« La société « Éléments » a simplement prospecté des propriétaires qui leur ont dit « On est d'accord ». Dans la commune, il y a des gens qui sont pour. On peut débattre, sans s'invectiver les uns les autres. On peut le faire démocratiquement. Les gens viscéralement contre ont peur pour leurs intérêts personnels. En tant que maire, je me dois de privilégier l'intérêt général. »

Jean-Louis Poujade précise que le projet en est à la « phase 1, celle de la prospection ». « Pour la phase 2, il faut que les élus soient d'accord. »

M. L.